

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Visite de M. le Vice-Amiral Violette à S. A. S. le Prince Souverain.
Dîner en l'honneur de S. Em. le Cardinal Dubois.
Messe célébrée en la Chapelle palatine par S. Em. le Cardinal Dubois.
Départ de S. A. S. le Prince Souverain.

PARTIE OFFICIELLE

Ordonnance Souveraine portant nomination du Secrétaire de la Présidence du Conseil National.
Arrêté ministériel portant désignation de Membres de la Commission des Retraites.
Arrêté ministériel portant désignation de deux fonctionnaires pour faire partie de la Commission des Retraites.
Arrêté de M. le Secrétaire d'Etat, Directeur des Services Judiciaires désignant deux Magistrats pour faire partie de la Commission des Retraites.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Enquêtes de commodo et incommodo.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Soirée dansante organisée par la Société des Bains de Mer.
Déjeuner offert à l'Evêché en l'honneur de S. Em. le Cardinal Dubois.
Présence de S. Em. le Cardinal Dubois aux offices religieux célébrés à la Cathédrale.
Manifestation de sympathie.
Nécrologie.
Société des Conférences. — Le Théâtre contemporain : Antoine et Copeau, par M. René Benjamin. Châteaux du Moyen Age et châteaux d'aujourd'hui, par M. Paul de Villeneuve.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — Saison d'Opéra : Turandot
Au Concert Classique.

Annexe au « Journal de Monaco » :

CONSEIL NATIONAL. — Compte rendu de la séance du 6 décembre 1926.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Souverain a reçu, samedi dernier, à 2 heures et demie, la visite du Vice-Amiral Violette, commandant la 1^{re} escadre. L'Amiral était en grande tenue, ainsi que l'Officier d'Etat-Major qui l'accompagnait. Il a été introduit auprès de Son Altesse Sérénissime par le Général Roubert, premier Aide de camp. L'entretien a duré une demi-heure environ.

S. A. S. le Prince Souverain a offert, samedi dernier, un dîner en l'honneur de S. Em. le Cardinal Dubois, Archevêque de Paris.

Son Altesse Sérénissime avait à Sa droite S. A. S. la Princesse de Furstemberg et, à Sa gauche, S. A. S. le Prince Pierre.

S. A. S. la Princesse Héréditaire avait à Sa droite S. Em. le Cardinal Dubois et, à Sa gauche, S. G. M^{gr} Clément, Evêque de Monaco.

Aux autres places se trouvaient S. A. S. le Prince de Furstemberg, S. A. S. le Prince Dietrichstein, S. A. S. la Princesse Antoinette de Furstemberg, S. Exc. le Comte Mensdorff, S. A. S. le Prince Tassilo de Furstemberg, M^{me} la Comtesse Gastaldi, M^{gr} Lesage, M. le

Chanoine Delabarre, Vicaire Général de M^{gr} l'Archevêque de Paris, M. le Conseiller privé Fuhrmeister, Chef du Cabinet civil, le Général Roubert, premier Aide de camp du Prince Souverain.

S. Em. le Cardinal Dubois, a célébré dimanche, à 9 heures et demie, la Messe à la Chapelle du Palais, en présence de S. A. S. le Prince Souverain, de LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre, et des Membres de la Famille Princière qui sont actuellement les hôtes de Leurs Altesses Sérénissimes.

S. Em. le Cardinal Dubois, accompagné de S. G. M^{gr} Clément, Evêque de Monaco, et du Chanoine Delabarre, Vicaire Général du Diocèse de Paris, a été reçu au Palais par le Général Roubert, premier Aide de camp, le Capitaine Bernard, Commandant du Palais, et par le R. P. de Waubert.

M^{gr} Lesage et les Membres de la Maison civile et militaire du Prince assistaient à la Messe.

S. A. S. le Prince Souverain a quitté la Principauté, mardi dernier, par le rapide de une heure vingt, se rendant au Château de Marchais.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 550.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine du 10 juin 1913, sur le Statut des Fonctionnaires ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Jérôme Bellando, Secrétaire-Archiviste au Service des Travaux publics, est nommé Secrétaire de la Présidence du Conseil National (Tableau A, Catégorie C, du Statut des Fonctionnaires) en remplacement de M. Jean Bœuf, appelé à d'autres fonctions.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-quatre février mil neuf cent vingt-sept.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

LOUIS.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'article 3 de l'Ordonnance Souveraine du 28 mars 1921, concernant les pensions de retraite des fonctionnaires, agents et employés des Services Consolidés relevant du Ministère d'Etat et des Agents diplomatiques et Fonctionnaires du Service des Relations Extérieures ;

Vu l'article 6 de l'Ordonnance Souveraine du 28 mars 1921, concernant les pensions de retraite du Commandant Supérieur, des Officiers, Sous-Officiers, Brigadiers, Caporaux, Carabiniers et Sapeurs, faisant partie de la Compagnie des Carabiniers et de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers ;

Vu la délibération, en date du 25 janvier 1927, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

M. Edmond Izard, Commissaire du Gouvernement, et M. Alexandre Levame, Inspecteur des Services Budgétaires, sont désignés pour faire partie, pendant l'année 1927, de la Commission chargée de statuer sur les demandes de liquidation de pensions de fonctionnaires, agents et employés des Services Consolidés relevant du Ministère d'Etat.

ART. 2.

M. Alexandre Levame, Inspecteur des Services Budgétaires, délégué par Nous, et M. le Capitaine Rafin, Commandant la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, délégué par M. le Général, Commandant Supérieur, sont désignés pour faire partie, pendant l'année 1927, de la Commission chargée de statuer sur les demandes de liquidation de pensions des Officiers, Sous-Officiers, Brigadiers, Caporaux, Carabiniers et Sapeurs, appartenant à la Compagnie des Carabiniers et à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances, Président de la Commission de liquidation des pensions de retraite, est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-trois février mil neuf cent vingt-sept.

Pr le Ministre d'Etat,
Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur
B. GALLÈPE.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'article 23 de la Loi n° 40, du 1^{er} janvier 1921, sur les pensions de retraite des fonctionnaires, agents et employés des Services Intérieurs ;

Vu la délibération, en date du 25 janvier 1927, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Reymond Chauvet, Ingénieur des Travaux du Port, et M. Sébastien Jaspard, Secrétaire adjoint de la Mairie, sont désignés pour faire partie, pendant l'année 1927, de la Commission chargée de statuer sur les demandes de liquidation de pensions des fonctionnaires, agents et employés des Services Intérieurs.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances, Président de la Commission de liquidation des pensions de retraite, est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-trois février mil neuf cent vingt-sept.

Pr le Ministre d'Etat,
Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.
B. GALLÈPE.

Par Arrêté en date du 6 janvier 1927, M. le Secrétaire d'Etat, Directeur des Services Judiciaires, a prorogé jusqu'au 31 décembre 1927 la délégation ayant fait l'objet de son Arrêté du 20 décembre 1925, et désignant M. Paul de Ville-neuve, Conseiller à la Cour d'Appel, et M. Désiré Savard, Vice-Président du Tribunal de Première Instance, pour faire partie de la Commission instituée par l'article 23 de la Loi n° 40, lorsque la dite Commission sera appelée à statuer sur les demandes de liquidation de pension présentées par des membres du personnel judiciaire ou leurs ayants droit.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Enquêtes de Commodo et Incommodo

Le Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer les habitants qu'une demande a été faite par M. Bayetto Jean, entrepreneur de travaux publics, à l'effet d'être autorisé à installer un poste provisoire de concassage sur un terrain qu'il possède en bordure du Boulevard de Belgique et sur lequel il doit construire une villa.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours, à compter du 25 février.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de cette installation sont invitées à prendre connaissance du dossier et à soumettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Monaco, le 25 février 1927.

Le Maire,
ALEX. MÉDECIN.

**

Le Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer les habitants qu'une demande a été faite par M^{me} Spairani Rose, née Pietralunga, à l'effet d'être autorisée à installer un moteur électrique à l'arrière-boutique de son magasin, 3, rue Sainte-Suzanne, pour la fabrication des glaces et sorbets.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours, à compter du 25 février.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de cette installation sont invitées

à prendre connaissance du dossier et à soumettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Monaco, le 25 février 1927.

Le Maire,
ALEX. MÉDECIN.

ÉCHOS & NOUVELLES

La Société des Bains de Mer de Monte-Carlo a donné, jeudi dernier, son premier bal de la saison. La salle de l'Opéra aménagée en salle de danse et l'atrium étaient brillamment décorés et illuminés. D'excellents orchestres alternaient et faisaient succéder sans interruption les airs de danse les plus entraînants. Les danseurs étaient nombreux et l'affluence particulièrement élégante. De gracieuses ou amusantes attractions ont été vivement applaudies.

La Famille Souveraine et Ses invités ont assisté, pendant quelques instants, de la Loge Princière, à cette fête dont la réussite est due en particulier à M. René Blum qui en a été l'animateur.

Dimanche à midi, S. G. Mgr Clément a offert à l'Evêché, un déjeuner intime en l'honneur de S. Em. le Cardinal Archevêque de Paris.

Parmi les convives on remarquait S. G. Mgr Ricard, Evêque de Nice.

S. Em. le Cardinal Dubois a présidé, dimanche après-midi, les offices religieux à la Cathédrale de Monaco.

M. le Chanoine Delpesch, Curé de la Cathédrale, S. G. Mgr l'Evêque du Diocèse ont salué en paroles heureuses la présence de S. Em. le Cardinal qui a répondu par des paroles affectueuses à l'adresse de Mgr Clément et du Clergé monégasque et un éloquent éloge de la Famille Souveraine.

Un certain nombre d'amis de M. le Maire de Monaco qui ont organisé une souscription en vue de lui offrir un livre d'or à l'occasion de sa nomination au grade de Chevalier de la Légion d'honneur, se sont rendus, lundi dernier à 5 heures, au domicile de M. A. Médecin et lui ont remis une liseuse en cuir garnie d'un ruban aux couleurs monégasques en même temps qu'ils offraient à M^{me} Médecin un coffret à bijoux et une gerbe de fleurs.

Des paroles aimables ont été échangées et un lunch a été offert par M. et M^{me} Médecin.

M^{me} Auzouy, femme de M. le Ministre Plénipotentiaire André Auzouy, Président du Tribunal Suprême de la Principauté, est décédée à Paris le 17 février.

S. A. S. le Prince Souverain, dès qu'il a appris cette nouvelle, a fait parvenir à M. Auzouy l'expression de Ses condoléances.

M. le Secrétaire d'Etat Roussel, Directeur des Services Judiciaires, a également adressé à M. le Président du Tribunal Suprême, ses condoléances personnelles et celles du Corps judiciaire de la Principauté.

**

Le Prince Léon Radziwill est décédé à Monte-Carlo, hier matin à 9 heures 30, des suites d'une embolie.

Le Prince était né à Saint-Cloud, le 6 septembre 1880, du Prince Constantin et de la Princesse née Louise Blanc. Marié à sa cousine la Princesse Dolorès Radziwill, il était le beau-frère du Duc de Doudeauville et du Prince Roland Bonaparte.

Mobilisé au début de la guerre, il était Officier de

la Légion d'honneur et décoré de la Croix de Guerre.

Le Prince Léon Radziwill était Maire d'Ermenonville (Oise), Vice-Président de la Société des Courses de Nice, Administrateur de la Société des Bains de Mer de Monte-Carlo.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

M. René Benjamin a fait, lundi dernier, une des Conférences les plus animées, les plus vivantes qu'il nous ait été donné d'entendre dans la salle du quai de Plaisance. M. Benjamin, qui parle debout, ne se borne pas à dire sa conférence. Il la mime ; il la joue. S'il présente un personnage, il en imite la démarche, il en contrefait la voix. Il interpelle le public, il le prend à témoin. C'est un merveilleux comédien en même temps qu'un étincelant causeur et je n'ai pas besoin d'ajouter un brillant et spirituel écrivain. Tout le monde a lu les *Justices de Paix*, ces ébouriffants « Tribunaux Comiques » ; tout le monde a lu *Gaspard* qui fut le roman de la guerre de 1914 comme le Feu a été celui de la guerre de 1916.

M. Benjamin juge sévèrement les auteurs dramatiques, ses contemporains. C'est qu'il se place, pour les considérer, sur le palier des chefs-d'œuvre. Et le fait est que, du haut d'*Œdipe-Roi*, du *Roi Lear* ou du *Misanthrope*, la production présente des théâtres, des tout petits théâtres bâtis en sous-sol, au niveau des égouts, (l'expression est du conférencier) fait assez piètre figure.

Aussi n'est-ce pas sur les œuvres qu'il a résolu de s'arrêter, ni sur les écrivains, mais sur deux grands metteurs en scène, deux prodigieux animateurs dont la personnalité puissante a renouvelé le théâtre et a tenté de susciter le chef-d'œuvre. Ces deux hommes sont Antoine et Copeau.

M. Benjamin qui les connaît bien, qui les admire et qui les aime, a tracé leur portrait avec une verve dont la « blague » gouailleuse ne masquait que très imparfaitement un enthousiasme attendri et une vénération passionnée.

L'indomptable énergie d'Antoine, sa rudesse de bourru bienfaisant, son amour de la lutte, son invincible foi dans l'art, son superbe mépris de l'argent ont été dessinés avec un vigoureux relief et illustrés d'émouvantes ou drôlatiques anecdotes.

Nous avons suivi son magnifique effort pour réagir contre le théâtre de Scribe et de Sardou et pour introduire le vrai, le réel sur la scène. Comme tout novateur puissant, il est allé jusqu'à l'excès de son système. C'est alors que surgit Copeau, manifestant une tendance nouvelle.

Autant Antoine est violent, familier, gavroche, prompt aux réparties terribles qui rudoient et foudroient, autant Copeau est lointain, distant, avec des mots dits d'une voix nonchalante, et qui glacent. Leur passion pour le théâtre est la même. Ils y apportent une égale conscience, un même courage à tout lire, une même énergie, bouillante chez l'un, froide chez l'autre, dans la réalisation. Mais leurs conceptions s'opposent comme leurs tempéraments. Pour Antoine, l'acteur n'a pas besoin d'être intelligent ; il obéit à un instinct, il bénéficie d'une espèce de don mystérieux qui lui permet d'interpréter sans comprendre. Copeau, au contraire, s'applique à développer l'intelligence de ses comédiens ; il leur demande d'oublier qu'ils sont acteurs, d'être des hommes et des femmes et de puiser dans les sentiments de leur vie réelle l'inspiration qui guidera leurs gestes et leur voix dans leur vie fictive.

Ces deux grands artistes ont dû, l'un et l'autre, abandonner leur entreprise, l'un acculé à la faillite, l'autre désabusé du commerce des gens de lettres. Antoine, chacun le sait, est devenu l'un des maîtres les plus redoutés de la critique théâtrale. Copeau s'est réfugié en Bourgogne avec de jeunes artistes qu'il s'essaya à former selon ses théories pour le chef-d'œuvre à venir.

Le conférencier, qui, ailleurs, a déchainé des tempêtes, a su, se trouvant en dehors des frontières françaises et en présence d'Augustes auditeurs, s'abstenir de toute incursion dans le domaine politique et se borner à une très vivante peinture de la vie théâtrale des 30 ou 40 dernières années.

Aussi les applaudissements ont-ils pu être unanimes et se sont longuement prolongés.

LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre, ainsi que S. A. S. le Prince de Furstemberg, ont bien voulu joindre leurs félicitations personnelles à l'ovation du public.

M. Paul de Villeneuve, Conseiller à la Cour d'Appel et Secrétaire de la Société de Conférences, a parlé mercredi soir, en présence d'un nombreux auditoire, des Châteaux du moyen âge et des Châteaux d'aujourd'hui.

En présence de cet intéressant mais très vaste sujet, M. Paul de Villeneuve, a dû limiter sa causerie à une étude d'ensemble des principales périodes de l'histoire du château français. Les circonvallations du camp romain, les fortifications franques et normandes, donnant naissance à la citadelle primitivement constituée par la motte et le donjon ; puis s'érige au moyen âge sur les points stratégiques de la défense et de l'attaque, le château féodal, « son donjon, ses tours, ses courtines, ses fossés » et les dépendances qu'exigent de plus en plus les besoins du siège et de la garnison ; il s'augmente, se modifie, se transforme après l'invention de l'artillerie à feu et les guerres du xiv^e siècle ; peu à peu, le château seigneurial encore fortifié s'ouvre sur de plus larges espaces ; les ouvrages défensifs perdent de leur importance et survivent à titre de souvenirs d'une puissance qui disparaît ; la Renaissance inaugure l'ère de ces belles demeures qui sont l'orgueil de l'art français, dans l'Île de France, en Touraine, aux bords de la Loire : Chantilly, Chambord, Amboise, Chenonceaux, Langeais et tant d'autres. La Révolution détruisit beaucoup de châteaux, mais ceux qui subsistent encore sur notre territoire sont assez nombreux, assez variés et d'une valeur artistique telle qu'ils se rangent parmi les plus beaux joyaux de notre écriin national.

L'écran projeta, au cours de la conférence, une belle série de vues, dues au choix et au sens artistique très expérimenté du photographe M. Tournay. Deux films des châteaux Tourangeaux et une très curieuse reconstitution d'un tournoi au moyen âge, achevèrent cette intéressante soirée où le conférencier salua devant les châteaux de Marchais et de Monaco, les précieux souvenirs de leur histoire, et se fit l'interprète, auprès du Souverain et de la Famille Princière, du respectueux et fidèle loyalisme de tous les assistants.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE-CARLO

Turandot.

Si Giacomo Puccini n'occupait pas une place prépondérante, parmi les bailleurs de notes, jouissant, actuellement, des encombrantes faveurs de la popularité, nous nous garderions de nous étendre longuement sur *Turandot*, production restée inachevée, que l'on peut considérer comme le Chant du Cygne ou, si l'on préfère, comme le testament musical du compositeur adulé. L'emballage pour ce fortuné maestro, allant jusqu'à l'égaliser à Rossini, Bellini et Verdi — ces grands inspirés de la musique dramatique italienne — on a le droit, ce semble, d'avouer qu'on ne partage pas, pour l'auteur de *la Tosca*, l'enthousiasme des foules et de faire timidement remarquer qu'entre des génies de la taille de Rossini, de Bellini, de Verdi et le trop exalté Puccini, il y a tout de même une fière différence. Sans vouloir offenser la mémoire du compositeur de *la Rondine* — et Dieu nous garde d'un pareil sacrilège ! — sans nourrir le sot espoir de nuire en quoi que ce soit à la célébrité universelle qui illustre le nom de Puccini, ce n'est pas faire preuve

d'un excessif manque de respect que de dire ce qu'on pense d'un musicien très souple et fort intelligent, d'esprit cultivé, infiniment avisé, connaissant comme pas un les ruses du métier, expert arrangeur de petits motifs, maître triturateur d'orchestre... Son habileté était même à ce point prodigieuse qu'on est tout étonné, qu'au lieu de naître dans un *piccolo villaggio* d'Italie, Puccini n'ait pas vu le jour au bourg français qui a nom Sainte-Adresse.

Au cours de son heureuse et fructueuse carrière, Puccini eut toujours de l'inclination pour les sujets étrangers. L'exotique le hantait. L'Italie ne lui suffisait pas, il se complut, du mieux qui lui était possible, à épandre les banales splendeurs de ses courtes mélodies sur des actions se déroulant en France, au Japon, en Amérique, voire en Chine. Malheureusement, n'ayant su faire preuve d'invention, encore moins diversifier son genre, ses gentillesses, uniformes de ton, de couleur, d'accent, d'expression et d'inspiration, n'ont aucun caractère tranché, aucune saveur de nouveauté et de pittoresque. Jamais il ne réussit à se soustraire complètement aux coups de poing de la formule *veriste* ; toujours l'artificiel et le superficiel submergent son œuvre. Qu'il fasse chanter la française Manon, la grisette Mimi, les bohèmes Rodolphe et Colline, l'italienne Tosca, la nippone Butterfly, une fille du Far-West, un chercheur d'or de Californie ou une princesse de légende chinoise, c'est sans cesse le même procédé, les mêmes subtiles roueries, la même phrase, les mêmes cris, le même fracas, tranchons le mot, la même balançoire.

Est-ce à dire que la musique de Puccini ne présente aucun intérêt ? Elle est pétrie de mérite, au contraire. A tous instants on y a la surprise de curiosités harmoniques et instrumentales, attestant que le maestro avait une suprême ingéniosité, se tenait admirablement au courant du mouvement musical de tous les pays, n'ignorait rien des compositions de ses confrères les plus avancés. Peu de chose échappait à sa sagacité. Et il ne faudrait pas beaucoup fouiller dans ses partitions — dans les dernières surtout — pour y découvrir certaines traces d'impressions d'ultra raffinée technique et d'une dissonante modernité, laissées en son esprit par telle œuvre russe et autre ; même les productions les plus échevelées des fameux *six* de la cohorte téméraire lui étaient familières. Ces impressions, adroitement employées et exploitées, renforcent-elles ou déforment-elles sa personnalité ? Là, n'est pas la question. D'autant qu'il n'est pas établi que Puccini ait eu une personnalité.

Puccini était un éclectique et cet éclectisme, toutes proportions gardées, l'apparente à Meyerbeer, musicien éclectique s'il en fut. Oh ! simple rapprochement, car l'aimable maestro *veriste* ne se peut guère comparer au puissant Meyerbeer, incapable qu'il eût été d'écrire la scène des nonnes de *Robert le Diable*, la scène de la bénédiction des poignards des *Huguenots* et la scène de la Cathédrale du *Prophète*. Pourtant, qui sait si cet éclectisme n'est pas une des causes déterminantes, l'un des meilleurs facteurs du succès remporté un peu partout par Puccini ? Meyerbeer, pendant un demi-siècle, ne fit-il pas illusion avec son éclectisme miraculeusement travaillé ? Il est vrai que, maintenant, le colosse est bien déchu de sa gloire. Ce qui tendrait à prouver que si l'éclectisme aide au triomphe momentané, il n'assure pas l'immortalité.

Ayant traité des sujets italiens, français, japonais, américains, Puccini devait être fatalement sollicité par un sujet chinois. Et si l'ange de la mort ne l'avait pas touché de son aile — trop tôt, hélas ! — à quel sujet nègre ou iroquois ne se serait-il pas attaqué ?...

Turandot est une princesse de légende chinoise, voire Persane, ayant l'effroi de l'amour, qu'elle estime être une déchéance pour celle qui en ressent les atteintes. Elle a un si hautain sentiment de ce qu'elle est, de ce qu'elle vaut, son orgueil est à ce point immense, qu'elle impose comme loi, à ceux qui aspirent au bonheur de devenir son époux, de deviner trois énigmes. Le sphinx dévorait les gens de l'Attique ne pouvant répondre à ses interrogations. Turandot se contente de faire trancher la tête à ceux qui ne parviennent pas à démêler les obscurités de ses questions d'une ambiguïté redoutable.

Shakespeare se servit de cette fable, vieille comme le monde, dans *le Marchand de Venise*, en la modifiant et l'adouçissant notablement. Sa Portia exige des prétendants à sa main qu'ils choisissent entre trois coffrets d'or, d'argent et de plomb. Et, un prompt départ est la peine infligée à celui qui est assez dénué de perspicacité ou de chance pour ne pas mettre la main sur le coffret contenant l'image de la femme convoitée. Au xv^e siècle, on était plus clément que dans les temps légendaires de la Grèce et de la Chine.

Schiller prit pour héroïne de l'un de ses drames l'ineffable Turandot.

Dans l'opéra, il arrive à Turandot ce qui arrive toujours aux princesses de contes de fées ou d'ailleurs. Un prince, que n'arrêtent ni les supplications de son père, ni les craintes éperdues d'une fille qui le chérit, tente l'aventure. Ainsi qu'Edipe, il sort vainqueur de l'épreuve. Dans sa fureur de déception Turandot ne se précipite pas dans la mer, à l'exemple du monstre antique ; mais elle est profondément vexée qu'un homme ait pu la vaincre, l'ait humiliée dans son orgueil. Elle paraît si navrée et si désespérée que le Prince, jeune et généreux, lui fournit un moyen de se délier du serment qu'elle a fait d'appartenir à tout être qui devinerait ses énigmes : si elle parvient à connaître son nom avant les premières lueurs de l'aube, il renoncera à elle et elle sera libre désormais de continuer à se livrer à sa convenance, au petit jeu des énigmes.

Tout est mis en œuvre pour découvrir le nom du Prince. Des ministres, menacés par leur impérieuse maîtresse de perdre leur place, font l'impossible auprès du Prince pour qu'il découvre son identité. On met à la torture un brave vieillard et la jeune fille qui aime le Prince pour qu'ils disent le nom cherché. Ils se refusent à parler. La jolie enfant, dans la crainte que les souffrances ne lui arrachent son secret, dérobe un poignard à l'un des bourreaux et se tue. Mais avant de fermer ses yeux pour l'éternité elle confesse que ce qui l'a poussée à sacrifier sa vie, c'est l'amour. Cet aveu révolutionne l'arrogante et impitoyable Princesse. Sous le coup de l'émotion qui l'envahit, l'orgueil l'abandonne. Quand le Prince l'attire à lui et lui murmure son nom, elle ne résiste plus. L'homme est plus fort ; l'amour triomphe.

Tout est bien qui finit bien.

Sur ce canevas, agrémenté de détails et chamarré d'arabesques, qui surchargent inutilement l'action, laquelle se déroule dans une Chine de convention rappelant d'assez loin, la Chine fantaisiste et ridicule des opéras et opéras comiques d'antan où l'on chantait à tue-tête : « la Chine est un pays charmant, » — sur ce canevas, Puccini écrivit une partition qui n'a rien à envier à *la Rondine*. Cependant elle a pour elle de posséder un premier acte d'une louable tenue musicale et très réussi. Les chœurs, traités à la manière de Moussorgsky, sont étoffés, mouvementés à souhait et ne sont dépourvus ni de souffle, ni d'ampleur. Il y a là un effort indéniabie vers un art plus complexe et plus élevé. La *mélodie* de Liu est d'un agréable et juste sentiment : Elle doit même gagner à être bien chantée ; la *phrase* du ténor est gracieuse ; le *trio* des ministres, d'une curieuse allure, a de l'agrément et la fin ne dépare pas les morceaux précédents. En réalité, cet acte, concis, heureusement combiné, dramatiquement établi, copieusement pourvu de qualités, produit une excellente impression. Puccini n'a guère fait mieux.

Dès le second acte l'enchantement cesse. Ces trois bonzes — sont-ce des bonzes ? — qui chantent une interminable mélodie à porter le diable en terre, pendant que danseurs et danseuses se groupent, gambillent, se meuvent sur les pointes, tournoient, font des bonds et mettent leurs jambes à leurs têtes, distillent un ennui des plus distingués. Le ballet, fastueusement vêtu évolue dans un décor d'une originale et luxueuse chinoiserie. C'est le dernier mot de la porcelaine à ramages imprévus — et de la porcelaine solide, car pour résister aux cabrioles des magots dansants, il faut qu'elle soit à l'abri de la casse. On fit fête aux danseurs et ballerines.

Le deuxième tableau du second acte aurait pu fournir au musicien une belle occasion de donner pleine carrière à son inspiration.

Sans doute, Puccini n'était pas en train. Du bruit et encore du bruit. Et que de cris perdus dans le vide ! Le troisième acte est plus recommandable, grâce à la scène de la mort de Liu, qui n'est pas une des plus faibles parties de l'ouvrage. Le duo suprême a une certaine chaleur. Il paraît que, la mort ayant surpris le réputé Maestro avant qu'il ne fût achevé, c'est M. Alfano qui termina ce duo.

Les rôles de *Turandot* avaient pour titulaires M^{mes} Dalla-Rizza, Bellincioni et M^{ms}. Capuzzo, Fillon, Lafont, Dubois, Régis, Tilkin-Servais, Lubin. Les bravos récompensèrent la vaillance de ces talentueux et consciencieux interprètes.

La présentation intelligemment fouillée de détails, abondantes en recherches ingénieuses, fait particulièrement honneur à l'expérimenté metteur en scène qui en assumait l'arrangement. Les décors de la grande façon du Maître Visconti éblouirent les yeux : celui de la salle du trône, si merveilleusement éclairé, fit sensation, tant par ses vastes proportions architecturales que par le goût et la richesse de ses ornements.

Costumes de couleurs choisies.

Chœurs irréprochables. Orchestre parfait : M. Victor de Sabata le conduisait ; c'est tout dire.

Turandot, qui constitue un spectacle mirifique, reçut un accueil triomphal.

D'un compositeur chéri, tout est cher. A. C.

AU CONCERT CLASSIQUE

Wladimir Horowitz

Voici, non un de ces rouleurs de gammes, décrocheurs de difficultés, raccrocheurs de succès comme il en est trop ; mais un grand pianiste, c'est-à-dire un complet artiste ayant une personnalité, nanti d'une technique éblouissante et impeccable, sachant donner aux œuvres qu'il interprète leur couleur, leur vie propre, leur accent et leur caractère, mettant de l'âme dans son jeu et chez qui les immensités du virtuose se noient dans les splendeurs de l'artiste. Celui-là — aussi généreux dispensateur de grandeurs que délicieux égréneur de perles — est d'une classe dont ne seront jamais les produits et sous-produits de la bruyante réclame et de la très chère publicité.

M. Wladimir Horowitz, tant sa manière est, par instant, léonine, fait penser à Rubinstein — bien entendu au Rubinstein de talent d'incomparable puissance, qu'on appelait le Tzar du Clavier et qui n'existe plus, hélas ! Il en a le toucher magistral et la magnificence d'exécution. Sous ses doigts, que la jeunesse emplit de son feu, tout s'anime, gronde et grandit... les notes sont en rouleur... Le piano en arrive à produire des effets réservés ordinairement à l'orchestre. M. Horowitz a une façon simple et impressionnante de pétrir l'ivoire. Quand, après avoir déchainé les plus formidables orages, il lui plaît de faire succéder à la fureur des sons les grâces de la sérénité, alors ce sont des douceurs et des exquisités qui ne se peuvent comparer qu'au bruit que fait la goutte de rosée tombant sur la fleur ou encore à l'aérien frémissement d'un vol de libellule. M. Horowitz possède la force et le charme. Qu'il s'attaque au *Concerto n° 1 en Si bémol* de Tchaïkowsky, concerto d'une telle difficulté que les pianistes en ont l'effroi, avec quel sens de la musicalité et du rythme, avec quelle autorité il en rend la première partie, avec quelle suavité il fait chanter la phrase mélodique de l'*Andante* (2^e partie), avec quelle chaleur il enlève l'*Allegro con fuoco* ! C'est merveille de l'ouïr. Qu'il joue des *Préludes* de Rachmaninoff, des *Etudes*, une *Maçurka* ou la superbe *Polonaise en La bémol* de Chopin, quel ravissement et quel régal ! Sauf par Paderewsky, Chopin a rarement été mieux compris, et rendu avec un plus juste sentiment et une plus délicate poésie. C'est la perfection.

Le public ébloui et follement emballé acclama si éperdument M. Wladimir Horowitz qu'il dut venir exécuter en *bis* un adorable morceau de Chopin qui porta au comble l'enthousiasme des assistants, lesquels, ne se possédant plus, firent un tel fracas et applaudirent avec une telle frénésie que M. Horowitz se vit dans l'obligation de prendre place à nouveau au piano. Les bravos n'eurent pas tort d'avoir contraint l'admirable artiste à se faire entendre encore, car il eut la bonne pensée d'exécuter la redoutable *Campanella* de Paganini-Liszt — Et de quelle façon inouïe et triomphante ! Dire le délire qui s'empara de la foule après cette grandiose et inégalable exécution serait impossible.

Si le métier de critique a souvent de cruelles obligations, il faut convenir qu'il offre, parfois, de hautes, nobles, belles et entières satisfactions artistiques.

A. C.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-deux janvier mil neuf cent vingt-sept, dont expédition, transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le quatre février suivant, vol. 213 bis, n° 3, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté ;

M. Henry BERGER, de nationalité anglaise, rentier, demeurant villa Saint-Christophe, quartier Cap-de-Croix, à Nice, a acquis :

De M. Jules BARIQUAND, ingénieur-constructeur, demeurant 40, quai Henri IV, à Paris ;

Une parcelle de terrain de la superficie d'environ six cent vingt et un mètres carrés quatre-vingt-dix-sept décimètres carrés, située à Monte-Carlo, lieu dit le Tenao, complantée d'oliviers, portée au plan cadastral sous les nos 243 p. 244 p. et 246 p. de la section E, confinant, dans son ensemble : vers le nord-est, à M. le Marquis de Thézan de Saint-Geniez ; vers le sud-est, à la propriété des hoirs Bariquand ; vers le sud-ouest, au chemin du Tenao ; et, vers le nord-ouest, à un boulevard en construction.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de quatre cent trente-cinq mille francs, ci 435.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le trois mars mil neuf cent vingt-sept.

Pour extrait :

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-deux janvier mil neuf cent vingt-sept, dont expédition, transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le quatre février suivant, vol. 214, n° 4, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté :

M. Henry BERGER, de nationalité anglaise, rentier, demeurant villa Saint-Christophe, quartier Cap-de-Croix, à Nice, a acquis,

De :

1^o M^{me} Julie-Joséphine TRICOT, propriétaire, demeurant n° 40, quai Henri IV, à Paris, veuve de M. Léon BARIQUAND ;

2^o M. Jules BARIQUAND, ingénieur-constructeur, demeurant à Paris, même adresse ;

3^o M. Georges BARIQUAND, industriel, demeurant même adresse, époux de M^{me} Germaine-Georgette-Marcelle-Marie NICLAUSSE, demeurant avec lui ;

4^o Et M^{me} Madeleine BARIQUAND, sans profession, épouse de M. Charles-André SAINT, négociant, avec lequel elle demeure n° 3, rue Rude, à Paris ;

Une parcelle de terrain de la superficie d'environ cinq cent quatre-vingt-dix mètres carrés quatre-vingt-huit décimètres carrés, située lieu dit le Tenao, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), sur laquelle existe une petite construction rurale, le tout porté au plan cadastral sous les nos 245 et 246 p. de la section E, confinant : d'un côté, vers le nord-est, à M. le Marquis de Thézan de Saint-Geniez ; d'un autre côté, vers le sud-est, à un chemin de servitude ; d'un troisième côté, vers le nord-ouest, à une parcelle de terrain appartenant à M. Jules Bariquand ; et, d'un quatrième côté, vers le sud-ouest, au chemin du Tenao, ensemble tous droits attachés à la dite parcelle, spécialement sur le chemin de servitude de deux mètres de largeur qui la longe au sud-est.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de quatre cent quatorze mille francs, ci. 414.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur le terrain vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le trois mars mil neuf cent vingt-sept.

Pour extrait :

(Signé :) Alex. EYMIN.

Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion.)

Par acte sous seing privé, en date à Monaco du 15 septembre 1926, enregistré, M^{me} Marie CHIABAUT, a acquis de M. SOUMILLE le commerce de vins, liqueurs, épicerie, etc., dénommé *Aux Gourmets*, exploité à Monte-Carlo, 29, boulevard des Moulins.

Les oppositions devront être faites à M^{me} Chiabaut, 12, rue Florestine, Monaco, dans les délais légaux.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Vente aux Enchères publiques sur Saisie

Le lundi 7 mars 1927, à 10 heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e A. Settimo, notaire, à ce commis,

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques du **Fonds de Commerce de Boulangerie-Pâtisserie**, exploité à Monaco, au rez-de-chaussée d'un immeuble 8, rue Joseph-Bressan, avec succursale à Monte-Carlo, villa Radiense, 24, boulevard d'Italie, par MM. Desfeux et Dumont.

Le dit fonds connu sous le nom de *Boulangerie Nouvelle* comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le mobilier, matériel servant à son exploitation et le droit au bail des locaux où est exploité la succursale de Monte-Carlo.

Mise à prix..... 50.000 fr.
Consignation pour enchérir..... 5.000 »

Le prix sera payable comptant le jour de l'adjudication.

L'adjudicataire devra obtenir à ses risques et périls, du propriétaire de l'immeuble 8, rue Joseph-Bressan, un nouveau bail, ainsi que des autorités compétentes, les autorisations et licences nécessaires pour l'exploitation du dit fonds.

(Signé :) A. SETTIMO.

Société Anonyme Monégasque de la Chocolaterie de Monaco

au Capital de 600.000 francs
Siège social : Plage de Fontvieille, Monaco.

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Messieurs les Actionnaires de la Chocolaterie de Monaco sont informés que, par application de l'article 7 des Statuts et par décision du Conseil d'Administration en date du 10 février 1927, le capital social va être porté de 600.000 à 700.000 francs par l'émission de *mille actions nouvelles* au nominal de cent francs, émises avec une prime de cent francs et libérables en un seul versement de deux cents francs par titre.

Cette souscription est réservée aux Actionnaires de cette Société à raison d'une action nouvelle pour six anciennes. L'émission sera ouverte le 10 mars et close le 10 avril 1927.

Les versements seront reçus au siège social, plage de Fontvieille, tous les jours de 9 heures à midi et de 14 heures à 17 heures.

Le Conseil d'Administration.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Vialon, huissier, en date du 16 février 1927, enregistré, les nommés : 1^o DESFEUX (François-Marie-Joseph), né le 25 mars 1893, à Saint-Aubin-d'Aubigné (Ille-et-Vilaine), commerçant ; 2^o DUMONT (Louis-Arcade-Gervais), né le 5 avril 1890, à Orvillers-Sorel (Oise), commerçant, ayant demeuré, tous deux, à Monaco, *actuellement sans domicile ni résidence connus*, ont été assignés à comparaître personnellement le mardi 10 mai 1927, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention de banqueroute simple ; — délit prévu par les articles 554, 555 (n° 3), 556 (n° 4, 5, 6) du Code de Commerce, et réprimé par l'article 400 (§ 3) du Code pénal.

Pour extrait :

P. le Procureur Général.

(Signé :) HENRI GARD.